



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publié le : 20/02/2024

Séance du 14 février 2024 à 17 heures 00

Question n° 1

Election du ou de la Vice-président(e) du Conseil d'Administration

Sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Bernard AVON / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Ludovic FAGAUT, part à 18h05, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à
Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Claude BILLOD /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Agnès MARTIN / Madame Anne VIGNOT, part à
18h30, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h17 et vote à partir de la question n°10 /
Monsieur Yves CHANSON

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 février 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240214-D00180310-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Suite à la démission d'un administrateur le 9 janvier 2024, la liste des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS a été modifiée lors du Conseil Municipal de la Ville de Besançon du 25 janvier 2024. A l'issue de ce renouvellement, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est proposé de désigner un ou une Vice-président(e) qui présidera le Conseil d'Administration en cas d'absence de la Maire, Présidente.
Le ou la Vice-président(e) pourra recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des délégations de pouvoir et de signature de la Présidente.
L'élection est réalisée à bulletin secret.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Conformément aux dispositions L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon a été fixée à 16 membres, outre la Maire qui est Présidente de droit, par délibération n°11 du Conseil Municipal du 15 juillet 2020.

Monsieur TERZO ayant démissionné de son mandat d'administrateur du CCAS, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2024, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, a procédé au renouvellement des membres élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

La nouvelle liste des Administrateurs du Conseil d'Administration s'établit ainsi :

- 8 membres élus par le Conseil Municipal du 25 janvier 2024 :
 - Madame Sylvie WANLIN,
 - Monsieur Philippe CREMER,
 - Monsieur Jean-Hugues ROUX,
 - Monsieur Cyril DEVESA,
 - Monsieur Hasni ALEM,
 - Monsieur Ludovic FAGAUT,
 - Madame Myriam LEMERCIER,
 - Madame Agnès MARTIN.

Les membres désignés par arrêté de la Maire, Présidente du CCAS, sont inchangés

- Monsieur Michel PELLATON, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Monsieur Michel JOURNEAUX, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (AGIR),
- Monsieur Yves CHANSON, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (ORPAB),
- Madame Valéry GARCIA, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Bernard AVON, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Claude BILLOD, en tant que personne qualifiée,
- Madame Claudine MAUGAIN, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur Alfred M'BONGO, en tant que personne qualifiée.

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret, un ou une Vice-président(e).

La Présidente a demandé le nom des candidats proposés.

Madame Sylvie WANLIN a proposé sa candidature.

Il a ensuite été procédé au vote.

Premier tour du scrutin

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

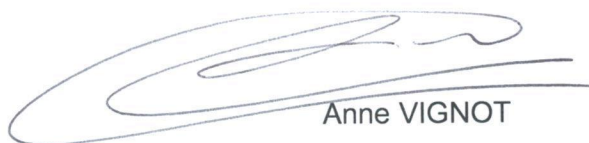
Nombre de votants : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Madame Sylvie WANLIN, ayant obtenu 14 voix, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Procèdent à l'élection de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,



Anne VIGNOT

Pour : 14
Abstentions : 1
Contre : 0

